

[Texte]

of procurement—that is outside Canada if a cheaper source exists.

That is not a very large share of the total. If we acknowledge that these costs exist—the estimates for Canadian aid performance in the West Indies suggests that 25 per cent higher costs are incurred by the recipient as the result of our procurement provisions there alone—it seems difficult to understand how one can rationalize a 20 per cent reduction rather than a complete abolition of these costly and offensive procurement provisions. I might add that the Pearson Report recommends that all these provisions be abolished.

They have been abolished by the Scandinavian nations. The Germans have introduced the right on the part of the recipients to spend without limit in the rest of the developing countries. Two weeks ago, President Nixon introduced a similar change in American aid policy. American funds can now also be spent without limit in other developing countries. Canada frees only 20 per cent.

Lest you think I am exaggerating, let me place on the record the results of a recent study of the World Bank on the Canadian performance in competitive tenders. Between 1960 and 1966, out of 148 competitive bids offered on World Bank contracts, Canada offered only 13 and won only one of the 13. It is not simply the initial costs which matter however. The tying provision requires that the design be different from what it would be were independent planners and policy-makers constructing the appropriate technologies totally in the interests of their own people.

The requirement that 66½ per cent of our bilateral assistance emanate from Canada, builds in imported components and high cost spare parts, and makes it very difficult to develop local material using employment-creating technologies of the sort which I think all development authorities now recognize as

[Interprétation]

cause. Pour toute réponse, le gouvernement canadien a toutefois diminué le total des coûts de 20 p. 100. D'après le Livre blanc, on annonce maintenant que 20 p. 100 d'aide bilatérale qui, de fait, n'est que 75 p. 100 de la somme totale, peuvent être dépensés, sans que l'on tienne compte de la source des subventions, c'est-à-dire, qu'on puisse l'obtenir à l'extérieur du Canada si une source de subventions moins onéreuse existe.

Le gouvernement canadien assume ainsi une très faible part du total. Si nous admettons que ces coûts existent, d'après les évaluations quant au programme d'aide que devrait fournir le Canada dans les Antilles, par exemple, il semble que 25 p. 100 des coûts les plus élevés sont encourus par la nation qui reçoit de l'aide à la suite des dispositions de l'aide dans ce pays en particulier. Il semble difficile de comprendre comment on puisse rationaliser une diminution de 20 p. 100, plutôt que d'abolir complètement ces dispositions onéreuses et paternalistes quant à l'aide fournie. J'aimerais ajouter que le Rapport Pearson recommande que toutes ces dispositions soient abolies.

Elles ont d'ailleurs été abolies par les nations scandinaves. Les Allemands ont donné le droit aux nations qui reçoivent de l'aide, de dépenser sans limites les subventions dans le reste des pays en voie de développement. Il y a deux semaines, le président Nixon a décrété un changement semblable dans la politique d'aide des États-Unis. Les fonds américains peuvent maintenant être dépensés sans limites dans d'autres pays en voie de développement. Le Canada, lui, n'établit qu'une diminution de 20 p. 100. Afin de vous faire voir que je n'exagère rien, permettez-moi de verser au compte rendu, les résultats d'une enquête récente par la Banque mondiale sur la façon de procéder du Canada dans le domaine des soumissions concurrentielles. De 1960 à 1966, sur 148 soumissions concurrentielles offertes pour des contrats avec la Banque mondiale, le Canada n'a offert que 13 soumissions et n'en a obtenu qu'une de celles-ci. Ce n'est pas simplement le coût initial qui compte toutefois. Les dispositions pertinentes exigent aussi que la façon de procéder diffère de celle qui serait celle d'auteurs de politique et de planificateurs indépendants, qui chercheraient à établir des technologies appropriées uniquement dans l'intérêt de leurs propres ressortissants.

L'exigence qui veut que 66 et ½ p. 100 de notre aide bilatérale émane du Canada lui-même, a des répercussions sur les appareils d'importation et sur les accessoires à coût élevé et rend difficile le développement de matériaux locaux utilisant des technologies, qui en elles-mêmes, pourraient créer de l'em-